

EPARGNE RETRAITE COLLECTIVE

ENJEUX FACE AUX DEFIS DE LA
RETRAITE



RETRAITE COLLECTIVE, UN DEFI LEGISLATIF ET ORGANISATIONNEL

Le paysage démographique comme économique de la France rend de plus en plus inéluctable la nécessité de compléter les prestations de Retraite des Régimes Obligatoires par des dispositifs de retraite supplémentaire collective.

Les différents acteurs de l'épargne salariale s'y préparent : on voit notamment se développer des pôles ERE, qui apportent une véritable expertise en ingénierie sociale. Il reste néanmoins du chemin à parcourir. Pour que le marché de la retraite collective se développe, plusieurs facteurs doivent être réunis : d'un point de vue législatif et fiscal tout d'abord mais aussi dans la simplification de l'acte commercial et l'amélioration de la fluidité de l'information sur toute la chaîne.

Editeur français de progiciels spécialisés en matière d'Epargne Collective, Linedata ouvre la voie pour apporter des réponses à ce grand défi d'aujourd'hui et de demain, et a, à cet effet, interrogé des experts du métier afin de dresser le cadre des attentes des agents économiques sur ce marché : Carole Cuhe, Responsable Marketing Epargne Entreprise à la Banque Postale, Monique Tezenas du Montcel du Cabinet Périclès Consulting et Franck Boussard, expert de l'Epargne Entreprise chez Linedata, vous livrent leurs réflexions.

SIEGE SOCIAL

Linedata
19 rue d'Orléans
92523 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Tel: +33 (1) 47 77 68 25
Fax: +33 (1) 47 08 11 78

BOSTON - DUBLIN - EDIMBOURG - HONG KONG - LONDRES - LUXEMBOURG

MADRID - NEW YORK - PARIS - PEKIN - RIGA - TORONTO - TUNIS

www.linedata.com

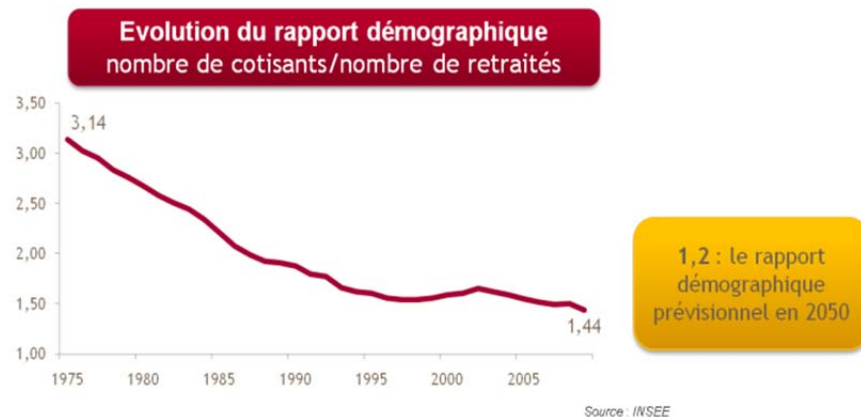
LES ENJEUX DE LA RETRAITE EN FRANCE

En France, le financement de la retraite est assuré par des régimes obligatoires, qui peuvent être complétés par des régimes facultatifs. Les régimes obligatoires sont basés sur la répartition, et sont gérés par le secteur public, les régimes facultatifs, basés sur la capitalisation sont gérés par le secteur privé.

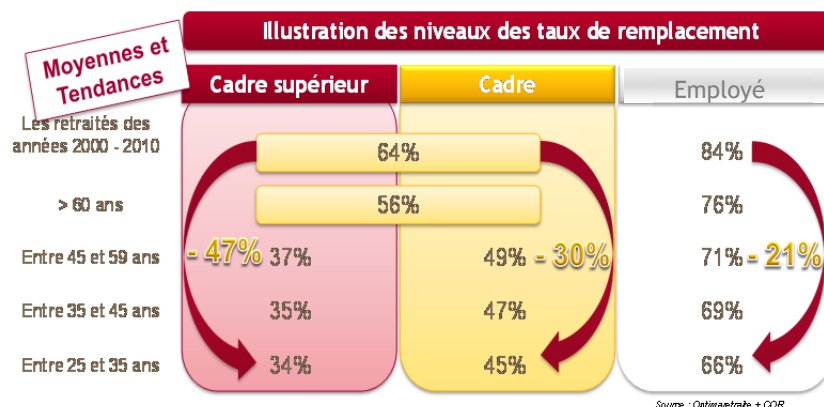
Les cotisations versées aux organismes de retraite obligatoire (230 Mds d'euros) représentent 95% des cotisations versées au titre de la retraite en France.

A ce jour, les régimes obligatoires sont globalement déficitaires de 32 Milliards d'euros, 1 retraite sur 10 est donc financée par la dette publique. Un accroissement des difficultés pour assurer des niveaux de retraite satisfaisants est prévisible, pour des raisons à la fois démographiques et économiques.

« En effet, précise Monique Tezenas du Montcel, Supervising Manager au sein du cabinet Périclès Consulting, nous sommes confrontés d'une part, au "Papy-Boom" c'est-à-dire à l'augmentation du nombre de départ en retraite (3 actifs pour 1 retraité en 1975 et 1,44 actifs pour 3 retraités en 2005), d'autre part à l'allongement de la durée de la retraite grâce à une espérance de vie plus importante et à une réduction du temps d'activité (entrée dans la vie active plus tardive, départ à la retraite avancé, augmentation des périodes de chômage) ».

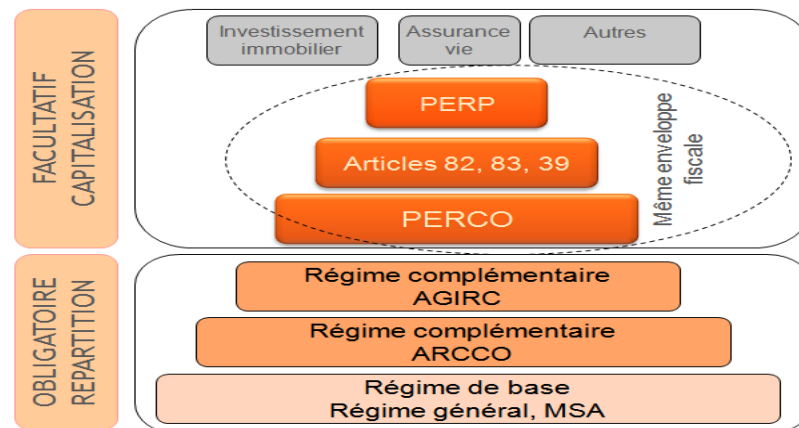


Les différentes réformes engagées ces dernières années pour faire face à ces difficultés, ont toutes pour conséquence la baisse du taux de remplacement, avec un impact différent selon les catégories de salariés (Cadres Supérieurs, Cadres ou Employés).



DES DISPOSITIFS EXISTENT POUR COMPLETER SA RETRAITE

Des dispositifs facultatifs sont disponibles pour compléter sa retraite, soit au sein de l'entreprise, soit à titre privé :



Tous ces dispositifs présentent des avantages non négligeables en terme d'exonérations sociales ou fiscales, qui les rendent attractifs.

Le régime individuel d'Épargne Retraite, le PERP est un contrat d'Assurance Vie avec sortie en rente qui présente des avantages fiscaux en période de constitution de l'épargne. Il est important de noter qu'afin de rendre ce dispositif encore plus attractif la réforme de 2010 a ajouté la possibilité de sortie en capital (20% des montants épargnés).

Les dispositifs collectifs :

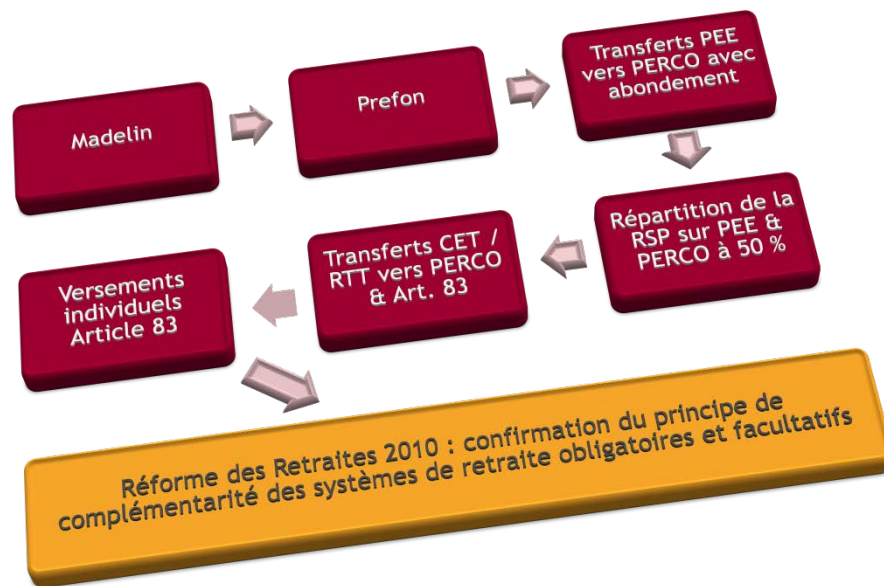
- Les Plans d'Épargne Retraite Collectifs -PERCO ou PERCOI- relevant des dispositifs d'Épargne Salariale, avec possibilité de sortie en capital
- Les dispositifs catégoriels Articles 83 et 39 notamment sont des dispositifs assurantiels avec sortie en rente.

Pour ces dispositifs, les incitations consistent en une exonération des charges sociales et d'Impôt sur le revenu sur les versements de l'entreprise et des exonérations fiscales sur les plus-values de l'épargne.

Toutefois, l'épargne retraite ne représente à ce jour qu'1,8% du patrimoine total des ménages, soit environ 120 Milliards d'encours dont plus de 60% en régimes collectifs. Le potentiel de développement des régimes collectifs reste donc entier.

La réforme des retraites 2010 confirme le principe de complémentarité entre les régimes obligatoires et les dispositifs facultatifs en donnant pour la première fois une véritable définition de l'Épargne Retraite dans le texte de la réforme.

Par ailleurs, plusieurs dispositions de cette réforme et des réformes précédentes confirment la volonté des pouvoirs publics d'améliorer la souplesse des mécanismes collectifs pour favoriser les produits d'Épargne retraite et accélérer leur développement (les mandataires sociaux et l'Épargne Salariale, la redéfinition des collèges de salariés, les transferts de CET vers les dispositifs de retraite, etc).



UN FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT MAIS UNE PRISE DE CONSCIENCE LENTE

Une fiscalité attractive sur le dispositif collectif

L'effet des leviers fiscaux et sociaux s'avère avantageux pour les dispositifs collectifs.

« Un employeur qui investit 1000 € en salaire permet au salarié d'épargner 430 € sur un dispositif type assurance vie quand, au sein d'un dispositif collectif, le salarié pourra épargner 920 € pour sa retraite » explique Carole Cuche, Responsable Marketing Epargne Entreprise à la Banque Postale.

Pourtant seules 27% des entreprises proposent des dispositifs de retraite supplémentaire en 2010 et ce taux est très variable selon les secteurs d'activité : l'hôtellerie & restauration a par exemple le taux d'équipement le plus faible (10%). Le potentiel d'équipement est important et en particulier sur les entreprises de petite taille.

Près de 10% des entreprises proposent un Perco en 2010. Sur les 2,8 millions de salariés qui y ont potentiellement accès, seul ¼ a réellement investi sur le Perco ce qui représente aujourd'hui 4 milliards d'encours avec une marge de progression importante.

Un fort besoin de clarification et d'outils dédiés

Une étude d'Accord Services met en évidence une forte prise de conscience de la part des salariés sur la nécessité de préparer leur retraite, ce qui annonce un changement fondamental des comportements.

S'agissant des entreprises, plus de 20% déclarent avoir l'intention de mettre en place un dispositif facultatif de retraite supplémentaire, ce qui porterait à près de 50% le taux d'équipement des Entreprises en France.

« Mais aujourd'hui », déclare Franck Boussard, Business Development Manager Epargne Entreprise chez Linedata, « les salariés comme les entreprises ont besoin d'y voir plus clair dans les possibilités offertes. L'entreprise attend des acteurs une information explicite et complète à restituer aux bénéficiaires, et elle a aussi besoin d'être accompagnée dans la communication et la valorisation des dispositifs qu'elle propose à ses salariés. »

ORGANISATION DES ACTEURS

Dans le paysage de l'Épargne, sont historiquement présents les acteurs de l'Épargne salariale, les Assureurs ainsi que les Mutuelles et les Institutions de Prévoyance.

Depuis quelques années, on assiste à une évolution du marché avec des acteurs développant une approche globale Epargne Retraite Entreprise (type BNP ERE, AXA ERE, CM-CIC...) dont l'objet est de proposer leur expertise en Ingénierie sociale en réponse aux besoins globaux des Entreprises en matière notamment d'Épargne Salariale et d'Épargne Retraite.

Comment favoriser le développement de l'Épargne Retraite Collective ?

« Le développement de cette offre passe par la simplification de l'acte commercial », précise Carole Cuhe, « en apportant à l'entreprise les outils adéquats : outils de simulation, portails dédiés aux entreprises, formation des réseaux... Il faut également apporter l'information au Réseau de distribution pour le suivi des contrats, et enfin communiquer avec les entreprises et les bénéficiaires (portails d'information et d'échanges). »

En réponse à ces défis informatiques et organisationnels, « l'apport de solutions progiciels et d'expertises métier sur ces marchés s'avère une valeur ajoutée essentielle pour le développement des acteurs sur ce marché à très fort potentiel » complète Franck Boussard. « Les nouvelles technologies web intégrées dans les solutions Linedata permettent d'optimiser la communication avec les entreprises et les salariés et offre une réelle proximité avec les réseaux de distribution des acteurs financiers ».

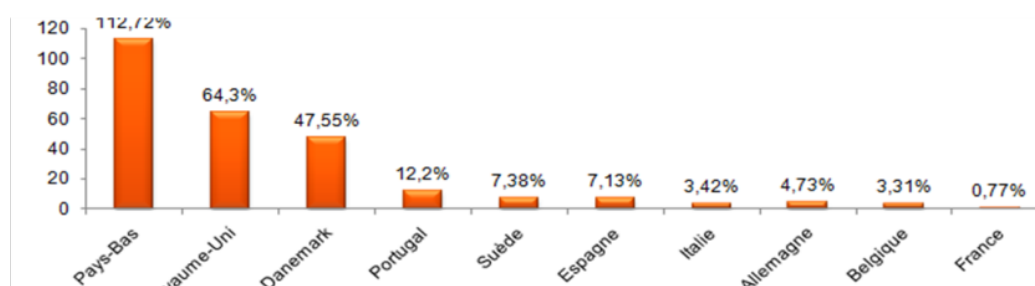
VERS UNE CONVERGENCE DES MODELES EUROPEENS ?

Les pays européens font face aux mêmes défis que la France avec un poids démographique croissant des retraités. Face à ces perspectives de fort déséquilibre financier, certains pays ont d'ores et déjà engagé de profondes réformes de leur système de retraite, et, d'une façon générale, l'âge légal de la retraite est partout progressivement retardé.

« Un cadre européen pour la retraite supplémentaire a été progressivement mis en place depuis 2000. Ce cadre européen incite au développement de la retraite par capitalisation au sein des Etats Membres. Toutefois la retraite reste une prérogative de ces Etats et les réformes des systèmes de retraite dans chaque pays restent très délicates et compliquées à mettre en place. Le manque d'harmonisation fiscale en Europe fait émerger des solutions locales en réponse aux exigences fiscales locales » conclut Monique Tézenas du Montcel.

Si l'analyse des solutions Européennes de Retraite Supplémentaire met en évidence une maturité hétérogène des solutions par capitalisation mises en œuvre, les prévisions d'encours montrent toutefois un réel potentiel de croissance pour ces solutions par capitalisation à horizon 2020 pour la France.

Encours de la retraite par capitalisation en pourcentage du PIB en 2008



Source : OCDE, Focus on pension markets 2009

SIEGE SOCIAL

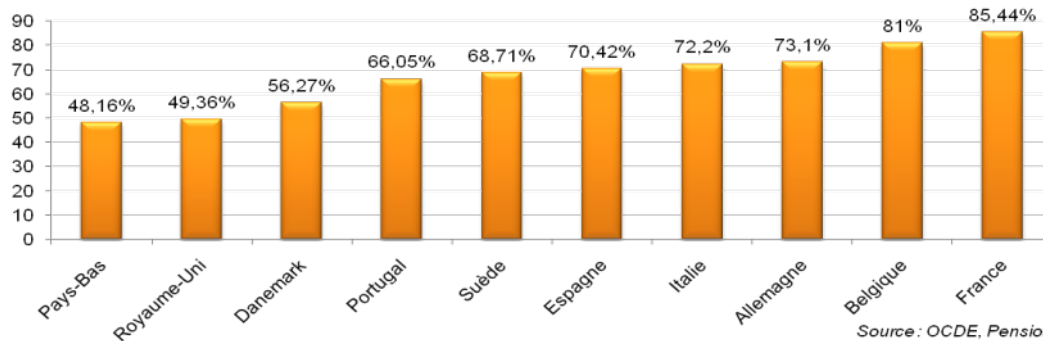
Linedata
19 rue d'Orléans
92523 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Tel: +33 (1) 47 77 68 25
Fax: +33 (1) 47 08 11 78

BOSTON - DUBLIN - EDIMBOURG - HONG KONG - LONDRES - LUXEMBOURG

MADRID - NEW YORK - PARIS - PEKIN - RIGA - TORONTO - TUNIS

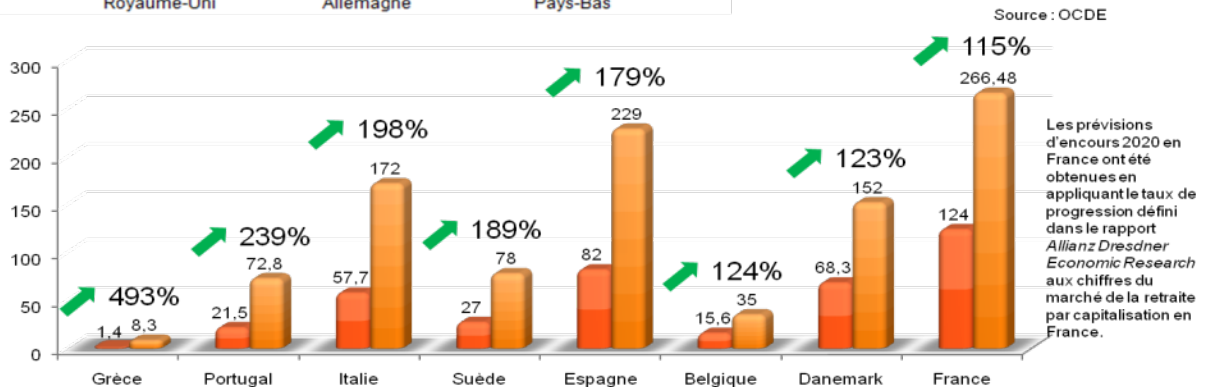
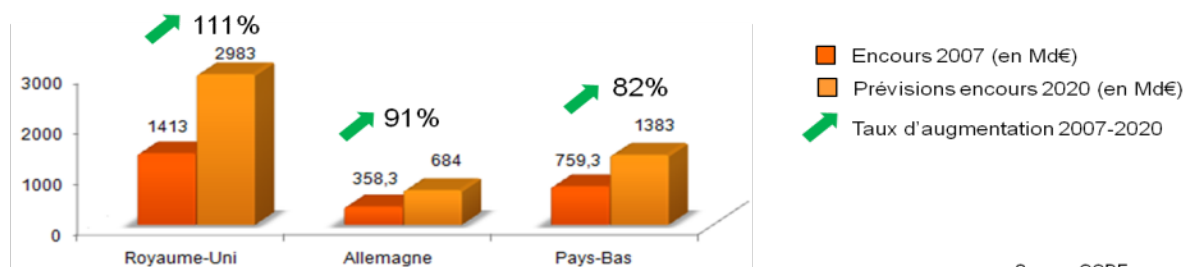
www.linedata.com

Part des revenus des retraites provenant des régimes publics en 2008



Source : OCDE, Pensions at a Glance 2009

Perspectives de marché pour la Retraite Collective à horizon 2020 :



Ces tendances de marché, qu'elles soient établies au regard des législations mises en œuvre en France ou au regard des études à l'échelle européenne, ouvrent de réelles perspectives de marché pour la Retraite Collective et devraient contribuer à un rapide et fort développement de l'Épargne Retraite Collective en France.

« Face à ces enjeux, Linedata s'avère être un partenaire privilégié des acteurs du marché de l'Épargne Retraite Collective, en proposant des solutions innovantes capitalisant sur ses expertises Épargne Collective acquises auprès des clients les plus prestigieux du marché de l'Épargne Salariale et de l'Épargne Retraite » conclut Franck Bousard.